Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement pour la création d'un lotissement à usage d'habitat sur la commune de Bas-Mauco (40)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Société d'Aménagment Foncier du Sud-Ouest (S.A.F.S.O.)

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Marc MOSTOLAT - Gérant

RCS / SIRET : 5 3 9 1 7 6 2 3 0 0 0 0 1 6

Forme juridique : SARL unipersonnelle

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
47. b)	Déboisements en vue de la reconversion de sols. Reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 4,2442 ha préalable à la création d'un lotissement sur la commune de Bas-Mauco (40), au niveau du lieu-dit "Lande de Tchouet".

L'aménagement sera composé de 41 lots, d'une voirie, de trottoirs, d'espaces verts.

Le projet sera raccordé à la rue des Palombes au Sud.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la création d'un lotissement à usage d'habitat en accord avec le document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Bas-Mauco (40).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les premiers travaux consisteront à nettoyer le site : coupe de la végétation, dessouchage et gyrobroyage lourd.

Les quelques chênes pédonculés présents sur site et non génant pour la réalisation des aménagements prévus seront conservés.

Une étape de décapage sera ensuite réalisée au niveau des emprises des voiries et trottoirs.

Puis un terrassement précédera la construction de la voirie interne associée à la viabilisation des lots (mise en place des réseaux secs et humides).

L'aménagement des espaces verts sera enfin réalisé.

La gestion des eaux pluviales fera l'objet d'un dossier loi sur l'eau.

Les travaux sont prévus pour une durée de 3 mois et débuteront en fin d'année 2018 dès validations des différentes autorisations administratives.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les propriétaires des lots bâtiront leur habitation et un entretien régulier des espaces verts et des réseaux sera mené.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Dossier Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain d'assiette	4,2442 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelle concernée :
- A 90

Lieudit "Lande de Tchouet"
40 500 Bas-Mauco

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ 0 ° 3 3 ' 5 9 " O **Lat.** 4 3 ° 4 8 ' 0 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Sur les critères floristiques, une zone humide de 250 m^2 a été identifiée dans le secteur Nord-ouest du projet. Elle sera totalement évitée par le projet d'aménagement.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE 4002 Arrêté n° 2011-1903 du 13.04.2012-abroge l'arrêté du 21.11.2003
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site Natura 2000 de "L'Adour" (FR7200724) est localisé à 3,6 km au Sud du projet. -> Voir Planche 4 (Patrimoine naturel) du Diagnostic écologique sommaire.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La réalisation de l'aménagement entraînera la destruction d'une lande mésophile. Les enjeux écologiques identifiés y sont faibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Seul le Grand Capricorne localisé au niveau du site Natura 2000 de l'Adour a été recensé au niveau de l'aire d'étude (hors projet). Au vu de la nature de la végétation et des habitats recensés sur le site, la présence potentielle des espèces, inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux ou aux zones humides, apparaît faible à nulle.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La réalisation du lotissement entraînera la consommation de terrains sylvicoles. Pour autant, l'activité forestière sur la commune n'est pas remise en cause, au vu des surfaces allouées à cette activité sur son territoire (le taux de boisement est de 40,55 % sur Bas-Mauco, sources : données DDTM40)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Bas-Mauco est concernée par les risques : - feu de forêt, - le risque sismique de niveau 2, - mouvement de terrain / tassement différentiel, - phénomène lié à l'atmosphère, - rupture de barrage, - transport de matière dangereuse.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Lors de la création du lotissement, l'ensemble des engins nécessaires à la réalisation des travaux de viabilisation des lots entraîneront des déplacement à l'échelle locale. Lors de sa phase d'exploitation, les usagers utiliseront leurs véhicules personnels afin de se déplacer.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	En phase travaux, pour le nettoyage de la parcelle et la construction des logements. Puis, bruits liés à une zone d'habitation en contexte sylvicole.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Un éclairage sera mis en place le long des voiries et des émissions lumineuses pourront être produites par les futures habitations. La zone est partiellement concernée par les luminaires des axes routiers attenants.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La réalisation du lotissement n'engendrera pas de rejet de liquide dans le milieu naturel. Les eaux usées seront raccordées au réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales seront infiltrées ou rejetées dans le réseau à débit régulé.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets engendrés lors de la phase travaux seront pris en charge au sein des filières adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Une modification importante de la perception visuelle du site aura lieu. L'urbanisation sera associée à l'intégration d'une trame paysagère afin d'accompagner la transition. Des espaces verts sont prévus à l'entrée Sud-ouest du projet, ainsi qu'au centre du lotissement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'aménagement engendrera des modification sur la vocation initiale des terrains (sylviculture). Pour autant, le secteur est compatible avec le document d'urbanisme en vigueur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (terrassements, nivellements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Octobre et Février.
Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'évitement simple consistera à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux.
Ainsi, les impacts à court terme sur la faune seront réduits.
Afin d'anticiper les incidences liées à l'imperméabilisation des sols, la gestion des eaux pluviales s'approchera du régime hydrique initial, ainsi l'infiltration des eaux de pluies sera réalisée et permettra de recharger la nappe phréatique.
Enfin, une mesure d'évitement consistera à conserver une partie de la lande à Molinie identifiée dans le Nord-ouest du projet de défrichement et de la réaménagée entre 2 lots .

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Projet compatible avec les orientations d'aménagement de la commune de Bas-Mauco
- Le projet n'est concerné par aucun habitat d'intérêt communautaire ou remarquable
- Les espaces naturels présents correspondent à des habitats liées à la sylviculture, avec un fort impact anthropique déjà présent
- Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 3,6 km, aucun milieu naturel remarquable ne sera impacté.
- Anticipation du maître d'ouvrage sur d'éventuelles incidences en mettant en place des mesures d'évitement et de réduction
- Faible impact du défrichement sur une commune plutôt boisée : à plus de 40 %
- Présence d'espèces protégées sur l'aire d'étude, sans réels impacts du projet sur celles-ci (cf. Diagnostic écologique sommaire)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE (comportant les annexes obligatoires n°2 à 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à		le,	
Signature			

Société d'Aménagement Foncier Sud-Ouest
91 chemin de Péchic
40 160 Parentis-en-Born

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE

Projet de lotissement
Bas-Mauco (40)

Avril 2018

AQUITAINE ENVIRONNEMENT – SARL au capital de 25000 euros – RCS 484 617 022 Mont de Marsan
82 Impasse du Cimetière 40160 PARENTIS EN BORN – Code APE : 7112B – TVA int. FR434 846 170 22
Tel 05 58 78 56 92 – Fax : 05 58 78 57 18 – Email : contact@aquitaine-environnement.fr

REFERENCES DU DOSSIER

Etude	Diagnostic écologique sommaire relatif au projet de lotissement sur la commune de Bas-Mauco
Maître d'ouvrage	Société d'Aménagement Foncier Sud-Ouest 91 chemin de Péchic 40 160 Parentis-en-Born Tél. : 06 18 86 48 96 Responsable : M. **MOSTOLAT Marc**
Prestataire	Aquitaine Environnement 82 impasse du cimetière 40160 Parentis-en-Born Tél. : 05 58 78 56 92 – Fax : 05 58 78 57 18 Responsable de prestation : Guillem MOUSSARD
Auteurs de l'étude	**Guillem MOUSSARD,** Chargé d'affaires en Environnement **Loïc FASAN**, Ecologue principal **Laurine PILOY**, Stagiaire chargée d'étude
Date de remise	Avril 2018

SOMMAIRE

I. Généralité 7
II. Localisation géographique 7
III. Contexte hydrographique 10
IV. Reportage photographique 12
V. Contexte patrimonial 15
a. Patrimoine naturel 15
VI. Flore 20
a. Milieu 1 : Bâti et jardins 23
b. Milieu 2 : Zone rudérale 24
c. Milieu 3 : Lande atlantique à Erica et Ulex sur coupe rase de Pins maritimes 25
d. Milieu 4 : Fourré de Pins maritimes sur Lande atlantique à Erica et Ulex 26
e. Milieu 5 : Plantation de Pins maritimes sur Lande à Fougère aigle 27
f. Milieu 6 : Chênaie acidiphile 29
VII. Faune 31
a. Amphibiens 31
b. Reptiles 32
c. Entomofaune 33
d. Avifaune 35
e. Mammifères 37
VIII. Conclusion 39
IX. Calendrier des inventaires de terrain 41

ANNEXE – Plan de projet

Liste des Planches

Planche 1 – Localisation géographique 8
Planche 2 – Situation cadastrale 9
Planche 3 – Hydrographie 11
Planche 4 – Zonage du patrimoine naturel 19
Planche 5 – Cartographie des habitats 22
Planche 6 – Espèces patrimoniales 38
Planche 7 – Enjeux écologiques 40

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000 16
Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000 17
Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site 21
Tableau 4 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections 31
Tableau 5 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections 32
Tableau 6 : Liste des coléoptères présents sur l'aire d'étude 34
Tableau 7 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections 35
Tableau 8 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections 37
Tableau 9 : Inventaires réalisés sur le site 41

Liste des Figures

Figure 1 : Localisation des prises de vue 12
Figure 2 : Prise de vue n°1 13
Figure 3 : Prise de vue n°2 13
Figure 4 : Prise de vue n°3 14
Figure 5 : Prise de vue n°4 14
Figure 6 : Milieu 1 23
Figure 7 : Milieu 2 24
Figure 8 : Milieu 3 25
Figure 9 : Milieu 4 26
Figure 10 : Milieu 5 27
Figure 11 : Milieu 6 28
Figure 12 : Milieu 7 29
Figure 13 : Milieu 8 30
Figure 14 : Fossé, lieu de reproduction des Amphibiens 32
Figure 15 : Photographie d'un individu de Lézard de murailles présent sur le site 33

I. Généralité

Commune landaise située à 11 Km au Sud de l'agglomération de Mont-de-Marsan, **Bas-Mauco** apparaît être le secteur privilégié par l'entreprise S.A.F.S.O. pour l'implantation d'un nouveau lotissement.

La parcelle « A90 » associée à ce projet se situe à 270 m au Nord du centre bourg de la commune et occupe une surface de **4,2442 ha.**

Afin d'anticiper d'éventuel impacts du projet sur le milieu naturel, Aquitaine-Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

II. Localisation géographique

Le projet de lotissement se trouve dans le Nord du territoire communal de Bas-Mauco localisé dans le Sud-est du département des Landes. Il se situe à environ 270 m au Nord du centre bourg de la commune de Bas-Mauco.

Le lieu-dit où se situe le projet est « Lande de Tchouet ».

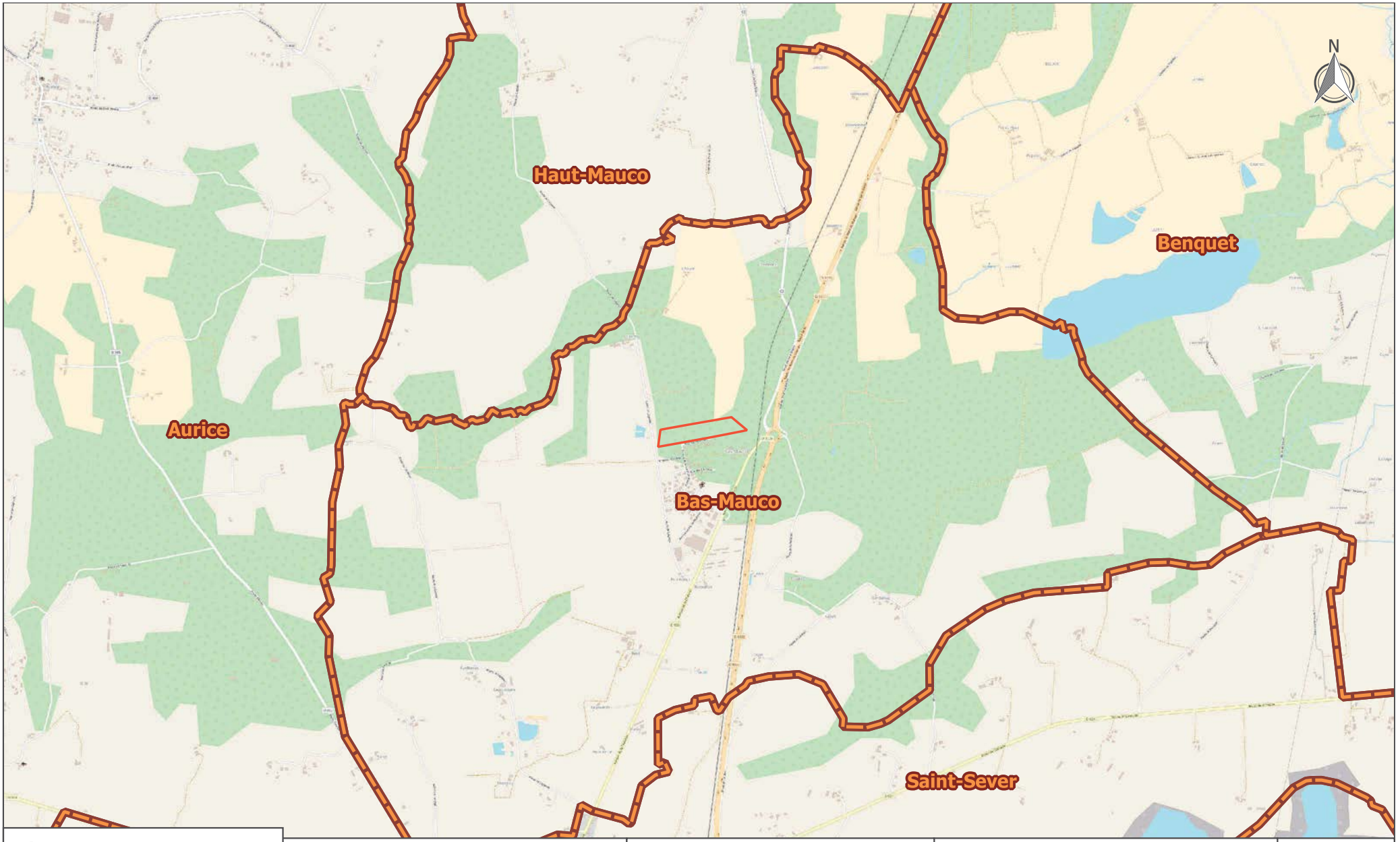

Légende

- Limites communales
- Projet de lotissement

aquitaine environnement

S.A.F.S.O.

Cas par cas
Défrichement
Bas-Mauco (40)

Localisation géographique

Avril 2018

1

Ech. 1/40 000

aquitaine environnement	S.A.F.S.O. Cas par cas Défrichement Bas-Mauco (40)	Cadastre Avril 2018	2 Ech. 1/4 2000

Section : A
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 16/04/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

N

Légende

Projet de lotissement

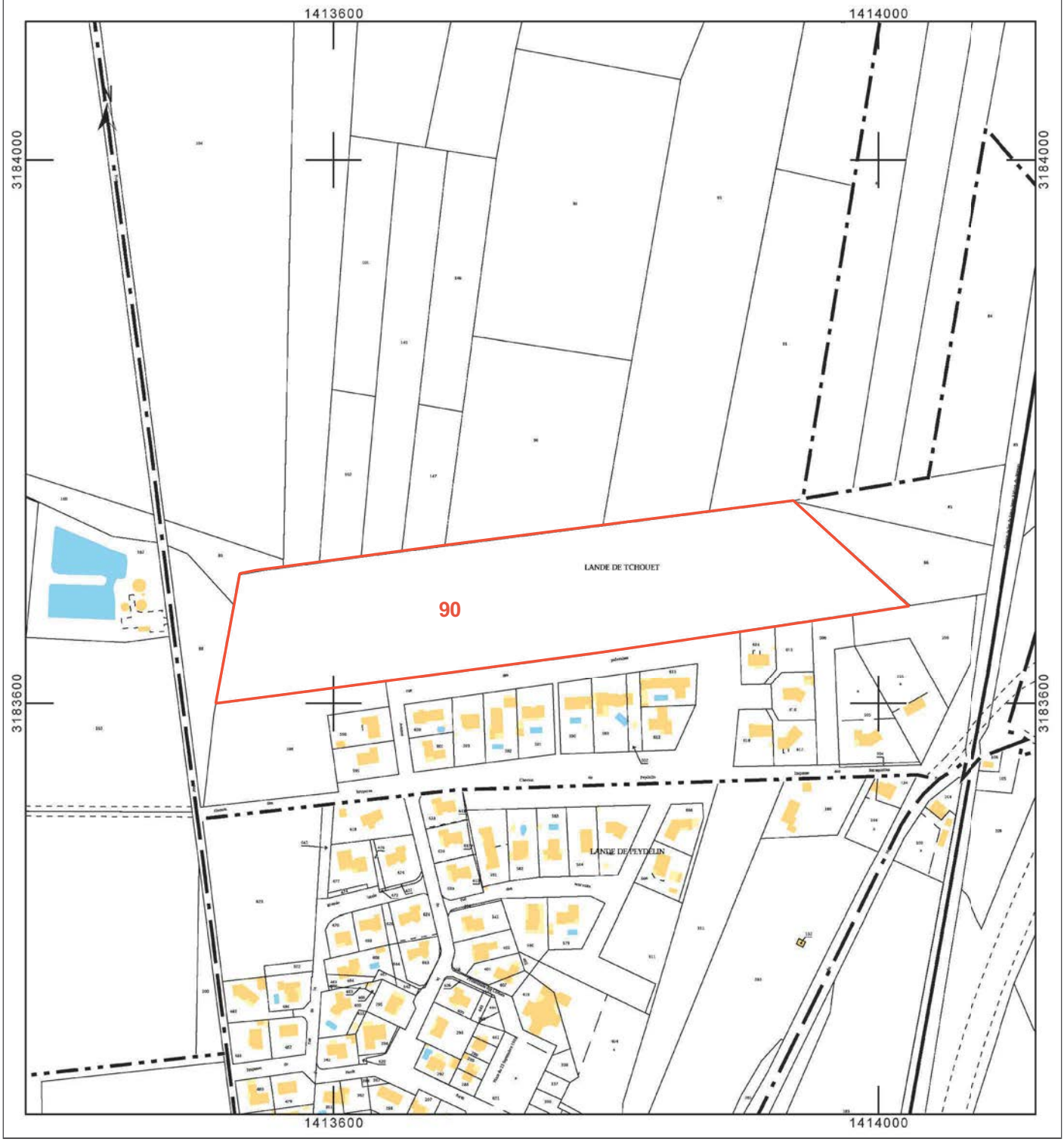

III. Contexte hydrographique

Le projet s'inscrit dans le bassin versant de l'**Adour du confluent du Larcis (inclus) au confluent de la Midouze** (**Q125**).

L'eau s'infiltre au droit du projet avant de rejoindre 750 mètres à l'Ouest le **ruisseau de la Lacrauste** via un réseau de fossés (ruisseau codé Q1250690). L'eau intègre ensuite le **Ruisseau du Bos**, codé Q1250500, environ 6 km au Sud-ouest du projet, avant de se déverser 700 m plus loin dans l'**Adour**, codé Q---0000.

L'exutoire final des eaux s'écoulant dans la zone d'étude est donc l'**Adour**. Ce dernier est un des principaux fleuves du Sud-ouest de la France. D'une longueur de 307,1 km, il prend sa source dans le massif pyrénéen du Pic du Midi de Bigorre, au col du Tourmalet. Ce fleuve de type montagnard possède un régime pluvio-nival et comporte des débits journaliers jusqu'à 2000 $m^3.s^{-1}$ et des étiages jusqu'à 30 $m^3.s^{-1}$.

Le réseau hydrographique dans la zone d'étude est peu développé. Il est essentiellement composé de fossés longeant la parcelle du projet au Nord, à l'Est et à l'Ouest.

L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur la planche 3.

Remarque : aucune zone humide élémentaire n'est présente sur la zone d'implantation du projet (sources : SIEAG).

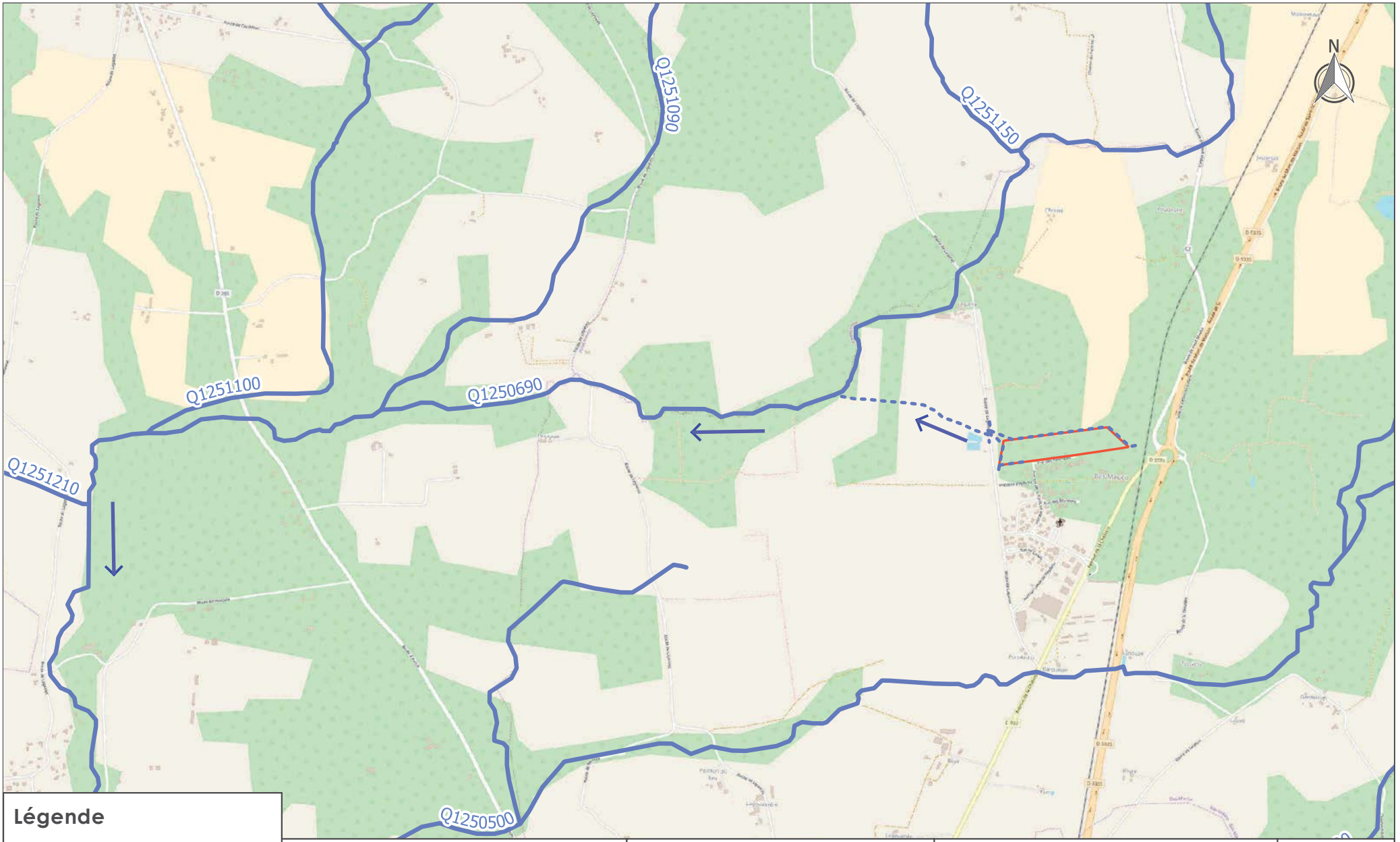

Légende

- Projet de lotissement
- Cours d'eau (BD Carthage)
- Fossés

aquitaine environnement

S.A.F.S.O.

Cas par cas
Défrichement
Bas-Mauco (40)

Hydrographie

Avril 2018

3

Ech. 1/20 000

IV. Reportage photographique

La localisation des prises de vue est indiquée sur la figure suivante. Elles ont toutes été réalisées en Avril 2018.

Figure 1 : Localisation des prises de vue

Figure 2 : Prise de vue n°1

Figure 3 : Prise de vue n°2

Figure 4 : Prise de vue n°3

Figure 5 : Prise de vue n°4

V. Contexte patrimonial

Le site du projet n'appartient à aucun site protégé. Cependant, dans un rayon de 5 kilomètres autour du projet se trouvent quelques zones naturelles sensibles et zonages d'inventaires.

a. Patrimoine naturel

i. Zonage d'inventaire naturel

- **ZNIEFF 1 : Colonie d'Ardéidés de Lapoque et Labarthe, n° 720030084**

Ce zonage s'étend sur 171,44 ha discontinus répartis au niveau de 4 communes des Landes, dont Bretagne-de-Marsan. L'intérêt de cette zone est représenté par le déplacement et l'enrichissement de l'ancienne colonie de hérons bihoreaux de Bordères présent au niveau de deux étangs. Très peu de données existent actuellement sur ce zonage.

Cette ZNIEFF se situe à 1,2 km à l'Est du projet.

- **ZNIEFF 2 : L'Adour d'Aire sur l'Adour à la confluence avec la midouze, tronçon saligues et gravières, n° 720030034**

Ce zonage s'étend sur 2324,27 ha répartis au niveau de 66 communes des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, dont Bretagne-de-Marsan. L'intérêt de cette zone est représenté par la biodiversité présente au niveau de l'Adour. Très peu de données existent actuellement sur ce zonage.

Cette ZNIEFF se situe à 3,4 km au Sud du projet.

ii. Zonage réglementaire naturel

Selon la DREAL, le secteur d'étude est concernée par :

- **Le site Natura 2000 : FR7200724 « L'Adour »**

Le périmètre du site englobe le le lit mineur de l'Adour, les berges, les digues et les zones de divagation à l'amont. Une grande diversité de milieux humides et aquatiques est présente. De nombreuses espèces rares ou menacées se développent sur cet écosystème lotique. Ses habitats présentes une sensibilité à l'anthropisation et aux modifications du régime hydraulique.

Le projet est situé à 3,6 km au Nord de l'Adour protégée au titre du Natura 2000.

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD) :

Habitat	Statut habitat	% couverture	Etat de conservation
Forêt alluviale à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno padion, Alnion incanae et Salicion albae)	Communautaire	8,08	C
Forêt mixte à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior, ou Fraxinus angustifolia riveraines des grand fleuves (Ulmenion minoris)	Communautaire	12,99	C
Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)	Communautaire	0,02	-
Prairie maigre de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Communautaire	0,01	-
Mégaphorbiais hygrophiles d'ourlet plantitiaire et des étages montagnard à alpin.	Communautaire	1,07	C
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p et du Bidention p.p	Communautaire	0,19	B
Rivière des étages planitiaires à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du callitricho-batrachion	Communautaire	0,2	B
Lacs eutrophes avec végétation du Magnopotamion ou de l'hydrocharition	Communautaire	0,2	C
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Communautaire	0,01	-
Dune boisées des régions atlantiques, continentales et boréales	Communautaire	0,09	-
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dune grise)	Communautaire	0,02	-
Dunes mobiles embryonnaires	Communautaire	0,01	-
Prés salés atlantique (Glauco-Puccinellietalia maritimae)	Communautaire	0,03	-
Lagunes côtières	Communautaire	0,1	A
Replat boueux ou sableux exondé à marrée basse	Communautaire	0,17	C
Estuaires	Communautaire	17,86	C
Végétation annuelle des laissés de mer	Communautaire	0,01	-

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000
(Etat de conservation : A = « Excellente », B = « Bonne », C = « Moyenne/réduite »)

Aucun de ces habitats n'est présent à proximité du site. De plus, vu la nature mésophile de la végétation présente sur le site, les relations potentielles entre les habitats du site et ses habitats protégés seront très limitées.

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Mammifères	**Loutre d'Europe**	*Lutra lutra*	Prioritaire	Présente - C	Bonne
	Vison d'Europe	*Mustela lutreola*	Prioritaire	Présente - C	Bonne
	Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	Prioritaire	Présente - C	Bonne
	Minioptère de Schreiber	*Miniopterus schreibersii*	Prioritaire	Présente - C	Bonne
Poissons	**Lamproie de planer**	*Lampetra planeri*	Prioritaire	Présente - C	Bonne
	Lamproie fluviatile	*Lampetra fluviatilis*	Prioritaire	Présente - C	Bonne
	Alose vraie	*Alosa alosa*	Prioritaire	Présente - B	Bonne
	Alose feinte	*Alosa fallax*	Prioritaire	Présente - B	Bonne
	Saumon atlantique	*Salmo salar*	Prioritaire	Présente - C	Moyenne
	Lamproie marine	*Petromyzon marinus*	Prioritaire	Présente - B	Bonne
	Bouvière	*Rhodeus amarus*	Prioritaire	Présente - C	Moyenne
	Toxostome	*P. toxostoma*	Prioritaire	Présente - C	Bonne
Insectes	**Agrion de Mercure**	*Coenagrion mercuriale*	Prioritaire	Présente - C	Moyenne
	Lucane cerf-volant	***Lucanus cervus***	**Prioritaire**	**Présente- A**	**Moyenne**
	Cordulie à corps fin	*Oxygastra curtisii*	Prioritaire	Présente - C	Excellente
	Gomphe de Graslin	*Gomphus graslinii*	Prioritaire	Présente - C	Moyenne
	Cuivré des marais	*Lycaena dispar*	Prioritaire	Présente - C	Bonne
	Damier de la succise	*Euphydryas aurinia*	Prioritaire	Présente - C	Bonne
	Grand Capricorne	***Cerambyx cerdo***	**Prioritaire**	**Présente - C**	**Bonne**
Plantes	**Fougère d'eau à quatre feuilles**	*Marsilea quadrifolia*	Prioritaire	Présente - A	Moyenne
	Angélique à fruits variés	*Angelica heterocarpa*	Prioritaire	Présente - B	Moyenne

Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Au vu de la nature plutôt mésophile de la végétation et des habitats recensés sur le site, la présence potentielle de la plupart de ces espèces, inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux ou aux zones humides, apparait faible à nulle.

Toutefois, des traces de présence du **Grand Capricorne** ont été observées dans l'aire d'étude au niveau des Chênaies acidiphiles présentes sur le pourtour de la parcelle A90, au Nord-ouest et à l'Est.

aquitaine environnement

S.A.F.S.O.

Cas par cas
Défrichement
Bas-Mauco (40)

Patrimoine naturel

Avril 2018

4

Ech. 1 / 25 000

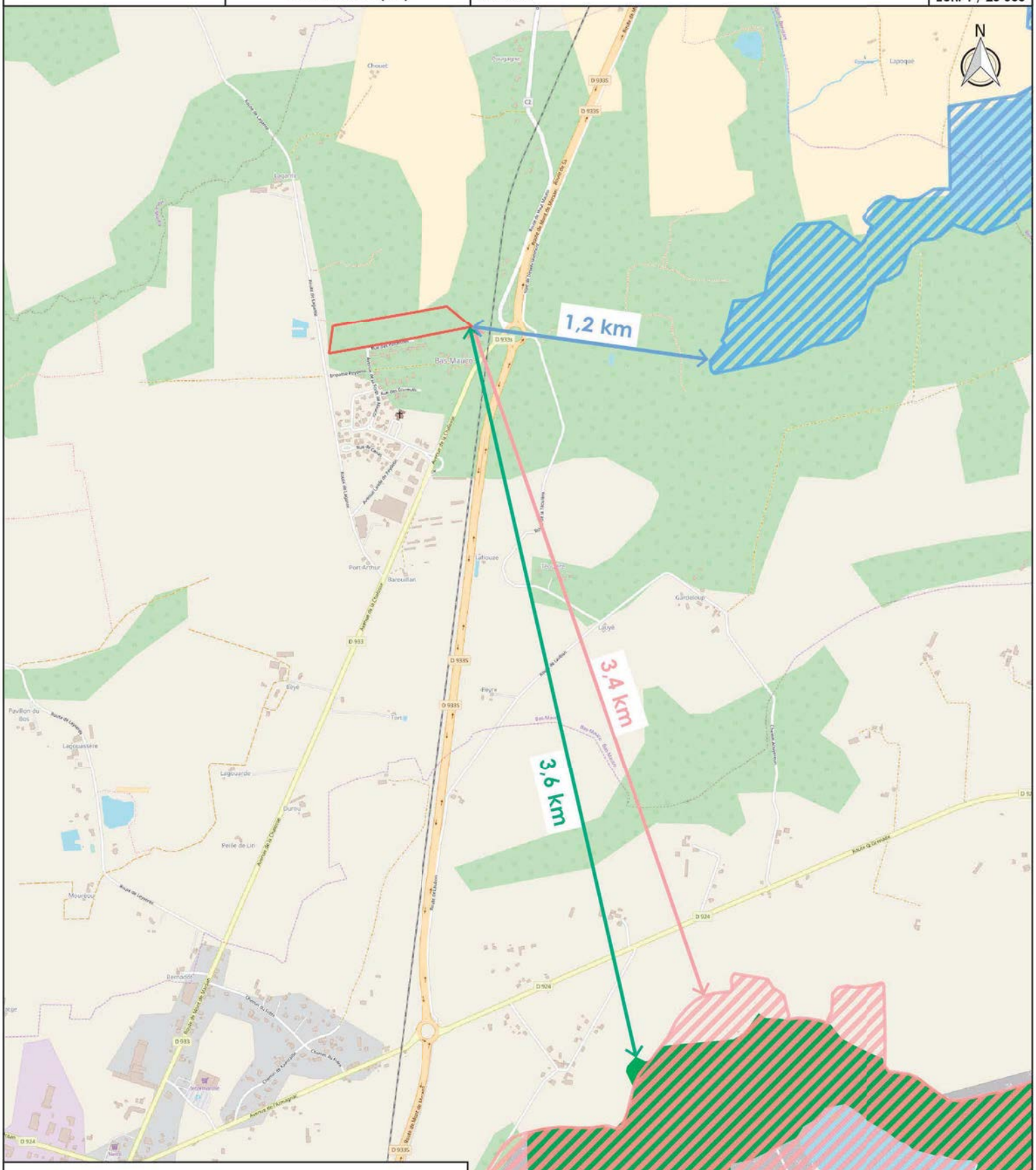

Légende

- Projet de lotissement
- Site Natura 2000
  FR7200724 - L'Adour
- ZNIEFF de Type 1
  720030084 - Colonie d'Ardéidés de Lapoque et Labarthe
- ZNIEFF de Type 2
  720030034 - L'Adour d'aire sur l'Adour à la confluence avec la midouze, tronçon des saligues et gravières

VI. Flore

Lors des investigations de terrain, 7 habitats différents ont été recensés sur le site du projet selon la typologie CORINE BIOTOPES :

1. **31.13 Lande à Molinie bleue**
2. **31.2 Lande mésophile**
3. **31.83 Fruticée des sols pauvres atlantiques**
4. **31.86 Lande à Fougère aigle**
5. **41.5 Chênaie acidiphile**
6. **42.813 Plantation de Pins maritimes**
7. **82.1 Parcelle agricole**
8. **87.1 Friche**
9. **87.2 Zone rudérale**

Un seul habitat présent autour du projet est considéré comme habitat communautaire (non prioritaire) au titre de la directive de l'Union européenne 92/43/CEE il s'agit de la Chênaie acidiphile (non entretenue) pouvant être retranscrit en « **Vielles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*** », codé **9190**.

Les 6 milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences entre habitat CORINE BIOTOPE, habitat européen et enjeux écologique.

Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site

Milieux	Symbole	Code Corine biotope	Codes européens	Description	Statut	Enjeu écologique
1		82.1 x 87.1	-	Parcelle agricole en friche	-	Faible
2		87.2	-	Zone rudérale	-	Faible
3		31.2	-	Lande mésophile	-	Faible
4		31.86	-	Lande à Fougère aigle	-	Faible
5		31.83	-	Fruticée des sols pauvres atlantiques	-	Modéré
6		42.813 x 31.13	-	Plantation de Pins maritimes sur Lande à Molinie	-	Modéré
7		41.5	9190	Chênaies acidiphiles	Commu-nautaire	Modéré à Fort
8		31.13	-	Lande à Molinie	-	Modéré

La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.

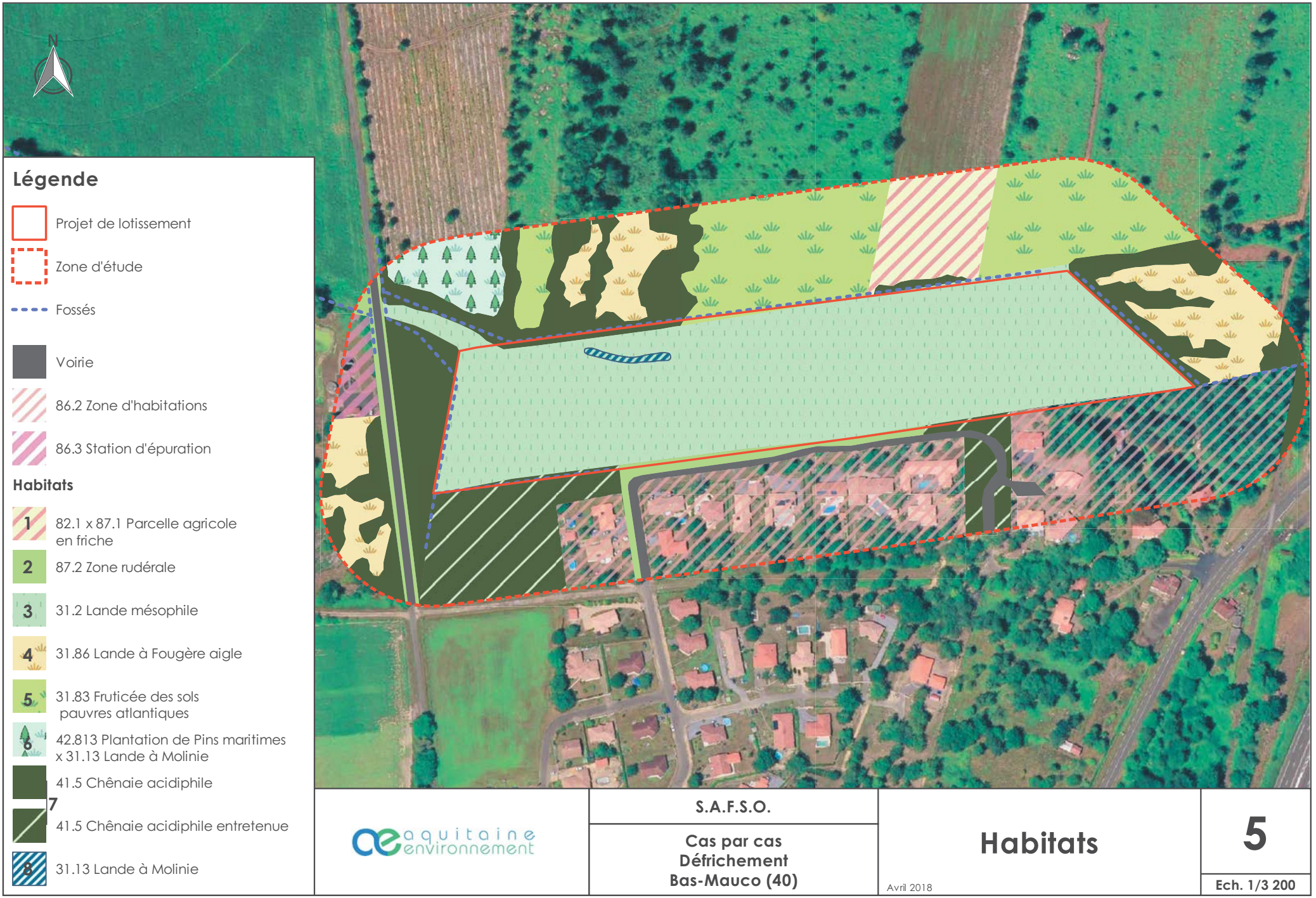

aquitaine environnement

S.A.F.S.O.

Cas par cas
Défrichement
Bas-Mauco (40)

Habitats

Avril 2018

5

Ech. 1/3 200

a. Milieu 1 : Parcelle agricole en friche

Ce milieu occupe actuellement une parcelle située dans le Nord de l'aire d'étude. Il s'agit d'une ancienne parcelle agricole. La dernière culture de ce champ remonte à environ 5 ans et était composée de Maïs.

Depuis une multitude d'espèces végétales ont colonisées de façon spontanée ce milieu, à l'instar de la vergerette du Canada, de l'Ajonc nain, du Pissenlit ou encore de la patience domestique.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible. L'influence anthropique associée à la présence d'espèces communes permet d'attribuer un enjeu faible sur ce secteur.

Les formations végétales implantées sur ce périmètre peuvent ainsi être rattachées, selon la typologie Corine Biotope aux habitats **82.1 x 87.1 Parcelle agricole en friche.**

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009.

Figure 6 : Milieu 1

b. Milieu 2 : Zone rudérale

Il s'agit d'une formation ouverte sur des sols siliceux secs, de distribution atlantique, sub-atlantique et méditerranéo-montagnarde, pauvres en espèces et avec une forte représentation de plantes annuelles qui se développent dans les espaces interstitiels (en bordures des routes, chemins, et parcelles agricoles).

Ce milieu correspond à une végétation perturbée, localisé en bordure de voirie et de sentiers forestiers. Ce milieu tend vers une pelouse herbacée rase colonisée par de nombreuses plantes pionnières. L'enjeu écologique de ce milieu est faible.

Cet habitat interstitiel sur sol perturbé peut être codé **87.2** Zone rudérale, selon la typologie Corine Biotope.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains, sur critères floristiques.

Figure 7 : Milieu 2

c. Milieu 3 : Lande mésophile

Ce milieu représente la quasi-totalité de l'habitat présent au droit du projet de défrichement.

Il s'agit d'une ancienne parcelle de landes, probablement pâturée. Les Chênes pédonculés présents sur le site ont subit une récente coupe.

L'espèce dominante de la strate herbacée de ce milieu est l'Avoine de Thore et la Fougère aigle qui forme une lande atlantique mésophile. Ce milieu est peu diversifié, d'autres espèces sont cependant recensées comme la Molinie, la Callune, ainsi que le Chèvrefeuille. Ce milieu a subi un entretien intensif, les milieux sont dégradés par l'activité sylvicole.

L'intérêt écologique de la lande mésophile est faible: il s'agit d'un terrain ayant une faible diversité floristique, qui ne possède pas de potentialités d'accueil d'une biodiversité patrimoniale particulière.

Ce milieu peut ainsi être rattaché, selon la typologie Corine Biotope, à l'habitat : **31.2** Lande mésophile.

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

Figure 8 : Milieu 3

d. Milieu 4 : Lande à Fougère aigle

Il s'agit d'une lande se développant au sein de parcelles sylvicoles présentent dans l'aire d'étude à l'Est, à l'Ouest et au Nord.

La Fougère aigle est l'espèce dominante de ce milieu, ainsi la lande présente est appelée ptéridiaie. Cette plante est dotée de substances allélopathiques qui viennent inhiber la colonisation d'autres espèces pionnières. Les landes à Fougères sont souvent considérées comme des stades de recolonisation post et pré-forestiers.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible. Il s'agit d'anciennes forêts de Pins maritimes. L'absence de faune ou de flore protégée et de zones humides, couplés au fait qu'il s'agisse de terres en culture monospécifique permet d'attribuer un enjeu modéré sur ce secteur.

La strate herbacée présente sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattachée selon la typologie Corine Biotope à l'habitat : **31.86** Lande à Fougères aigles.

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

Figure 9 : Milieu 4

e. Milieu 5 : Fruticée des sols pauvres atlantiques

Il s'agit d'une ancienne plantation de Pins maritimes plantée en futaie régulière, et traitée en coupe rase à la suite du passage de la tempête Klaus de janvier 2009.

L'ensemble de ce milieu est dominé par une forte strate arbustive à dominante de Bourdaines et d'Ajoncs nains.

La strate herbacée, qui se développe sous cette strate arbustive importante, mais relativement diffuse est dominée par une association de Molinie bleue et de Fougère aigle

L'installation de cette végétation a été favorisée par le passage en coupe rase qui a limité la compétition entre les espèces arborée, arbustive et herbacée. Ce milieu est tout de même peu diversifié. Quelques Fougères aigle se sont installées et forme, localement, des patchs quasi-monospécifique.

Les landes présentes sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachées selon la typologie Corine Biotope au milieu **31.83 Fruticée des sols pauvres atlantiques**.

L'intérêt écologique de ce terrain est modéré : sa valeur floristique constitue l'habitat potentiel d'espèce patrimoniale. En effet, ce milieu est favorable à l'établissement du **Fadet des Laîches**.

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009.

Figure 10 : Milieu 5

f. Milieu 6 : Plantation de Pins maritimes sur lande à Molinie

Il s'agit d'une jeune plantation de Pins maritimes présents dans le Nord-ouest de l'aire d'étude. La sous-strate est majoritairement représentée par la Molinie bleue et l'Ajonc d'Europe.

L'intérêt écologique de ce milieu est modéré. Cet enjeu est associé à la présence de Molinie bleue. Cet habitat confère une niche écologique intéressante pour les papillons patrimoniaux locaux, notamment le Fadet des Laîches.

Les landes/boisements présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope aux milieux suivants **42.813** Plantation de Pins maritimes x **31.13** Lande à Molinie.

Ce milieu ne constitue pas une zone humide temporaire ou permanente.

Figure 11 : Milieu 6

g. Milieu 7 : Chênaie acidiphile

Il s'agit de boisements de feuillus présents au Nord-ouest du projet, à l'Ouest et à l'Est. Ces formations végétales sont dominées par les Chênes pédonculé. La sous-strate est majoritairement représentée par la Fougère aigle sur les secteurs non entretenue. Proches des habitations, ces boisements sont entretenus et la sous-strate s'apparente à une zone rudérale (milieu 2).

L'intérêt écologique de ce milieu est modéré à fort. Cet enjeu est associé à la présence de feuillus insérés dans un paysage majoritairement enrésiné. Cet habitat confère une niche écologique intéressante pour les coléoptères patrimoniaux locaux (Grand Capricorne et Lucane cerf-volant). Ces baradeaux constituent un habitat pour les Lézards de murailles du secteur et confère une trame verte à l'ensemble de la biodiversité commune présente.

Les landes/boisements présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope au milieu suivant **41.5** Chênaie acidiphile.

Ces chênaie peuvent être retranscrite en « Vielles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* », codé 9190. Ainsi, cet habitat comporte une protection d'intérêt communautaire.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains.

Figure 12 : Milieu 7

h. Milieu 8 : Lande à Molinie

Il s'agit d'un patch composé principalement de Molinie bleue présent dans le Nord-ouest du projet. Quelques individus de Saules roux et de Bouleaux s'y développent.

L'intérêt écologique de ce terrain est modéré : sa valeur floristique constitue l'habitat potentiel d'une espèce patrimoniale. En effet, ce milieu est favorable à l'établissement du **Fadet des Laîches**. Mais ce dernier n'a pas été contacté (période de prospection précoce).

Les landes présentes sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachées selon la typologie Corine Biotope au milieu suivant : **31.13** Lande à Molinie.

Sur les critères floristiques, ce milieu correspond à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009.

Figure 13 : Milieu 8

VII. Faune

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 1 espèce de Reptile,
- 12 espèces d'Oiseaux,
- 4 espèces de Mammifères.

a. Amphibiens

Concernant les Amphibiens, aucune prospection nocturne n'a été réalisée.

Cependant des Grenouilles rieuses ont pu être observées au niveau des fossés situés sur l'Ouest du projet.

Tableau 4 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut règlementaire			Liste rouge Aquitaine
		PN	Berne	DH	
Grenouille rieuse	*Pelophylax ridibundus*	Art 3	An. III	An. V	LC

Légende :
- PN : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007
Art 2 : Protection stricte de l'espèce et de son habitat
Art 3 : Protection stricte de l'espèce
- Berne : Convention de Berne
An. II : Espèce de faune strictement protégée
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
An. IV : Chasse, capture, ramassage ou destruction des aires de repos et de reproduction interdite
- Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2008)
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Le réseau hydrographique du secteur ouest (fossés) représente ainsi l'habitat de reproduction des Anoures à l'échelle locale. La planche cartographique 6 met en exergue ces habitats d'intérêts.

Les Grenouilles rieuses sont protégées au titre des réglementations françaises et européennes induisant un enjeu fort à leur zone de reproduction (fossés).

Figure 14 : Fossé, lieu de reproduction des Amphibiens

b. Reptiles

Au sein de l'aire d'étude, le Lézard des Murailles (*Podarcis muralis*) a été recensé lors des investigations de terrain.

Les statuts de protection sont indiqués dans le tableau suivant.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut règlementaire			Liste rouge 2014
		PN	Berne	DH	
Lézard des murailles	*Podarcis muralis*	Art 2	An. II	An. IV	LC

Légende :
- PN : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007
Art 2 : Protection stricte de l'espèce
- Berne : Convention de Berne
An. II : Espèce de faune strictement protégée
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
An. IV : Chasse, capture, ramassage ou destruction des aires de repos et de reproduction interdite
- Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Tableau 5 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections

Cette espèce présente un intérêt patrimonial (Article 2 de la protection nationale), elle bénéficie d'une protection stricte.

Figure 15 : Photographie d'un individu de Lézard de murailles présent sur le site

Le Lézard des murailles a été observé à l'Est des parcelles cadastrales du projet, au niveau d'un boisement de feuillus. Cet emplacement est ensoleillé la quasi-totalité de la journée, lui conférant un bon potentiel de chauffe indispensable au métabolisme de ce reptile ectotherme. Cette lisière fait ainsi partie de l'habitat de cette espèce, bien qu'il s'agisse d'une espèce assez ubiquiste (qui s'adapte à de nombreux habitats).

c. Entomofaune

Concernant la faune entomologique, seuls les Coléoptères saproxyliques ont été inventoriés lors d'une investigation de terrain le 5 avril 2018.

Les Chênes présents au droit du périmètre d'étude ont fait l'objet d'un inventaire spécifique, concernant l'hébergement d'éventuels coléoptères patrimonial, celui-ci s'est révélé positif.

Le statut réglementaire des Coléoptères présents sur la zone d'étude est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Liste des coléoptères présents sur l'aire d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut règlementaire			Liste rouge 2010
		PN	Berne	DH	
Grand Capricorne	*Cerambyx cerdo*	Art 2	An. II	An. II et IV	NT

Légende :
- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007
Art 2 : Protection stricte de l'espèce et de son habitat
- Berne : Convention de Berne
An. II : Protection des zones migratoires et de repos
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
An. II : Espèce d'intérêt communautaire
An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection
- Liste rouge européenne de l'UICN (2010)
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)
NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Une espèce de coléoptère rencontrée est protégée au titre des règlementations françaises et européennes induisant un enjeu fort à leur niche écologique.

Les alignements de feuillus du secteur (Chênaie acidiphile) représentent ainsi l'habitat de prédilection des Coléoptères patrimoniaux à l'échelle locale. La planche cartographique 6 met en exergue ces habitats d'intérêts.

Lépidoptères

Concernant l'inventaire des Lépidoptères du site, les dates de prospections étaient trop précoces afin d'identifier le cortège d'espèces utilisant le biotope. En revanche, les milieux n°5, 6 et 8 correspondent à des zones de végétation où la Molinie bleue est présente ; ils représentent une potentialité d'accueil du **Fadet des Laîches**.

d. Avifaune

Sur l'aire d'étude, 12 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Les statuts réglementaires de l'avifaune présente sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Berne	DO	
Alouette des champs	*Alauda arvensis*	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Merle noir	*Turdus merula*	Art 1 Art 3	An. III	/	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Mésange charbonière	*Parus major*	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pic vert	*Picus viridis*	Art 3	/	An. II	/	LC (nicheur)
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs*	Art 3	An. III	/	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Rougegorge familier	*Erithacus rubecula*	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Rouge-queue noir	*Phoenicurus ochruros*	Art 3	An. II	/	/	NA (hivernant) NA (passage)) LC (nicheur)
Tarier pâtre	*Saxicola torquatus*	Art 3	/	An. II An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Tourterelle des bois	*Streptopelia turtur*	Art 1 Art 3	An. II	An. III	An. II/2	NA (passage) LC (nicheur)
Tourterelle turque	*streptopelia decaocto*	Art 1 Art 3	An. III	/	An. II/2	NA (passage) LC (nicheur)
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*	Art 3	/	An. II An. III	/	NA (hivernant) LC (nicheur)

Légende :
- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009
Art 1 : Gibier chassable
Art 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente
Art 6 : Afin de permettre l'exercice de la chasse au vol, le préfet peut délivrer des autorisations exceptionnelles de désairage d'oiseaux des espèces
- Bonn : Convention de Bonn
An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce
- Berne : Convention de Berne
An. II : Protection des zones migratoires et de repos
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger
- DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE
An. I : Mesures de conservations spéciales concernant leurs habitats
An. II/1 : chasse autorisée dans toute l'Union Européenne dans la mesure où les efforts de conservation entrepris ne sont pas compromis
An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée
An. III/1 : Vente, transport, détention pour la vente et la mise en vente peuvent être autorisés
An. III/2 : Limitation des autorisations de vente, transport et détention.
- Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)
DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)
LC : de préoccupation mineure
NT : Quasi-menacé
VU : vulnérable
EN : En danger
CR : En danger critique d'extinction

Cette avifaune est relativement commune dans le département des Landes de Gascogne, les espèces qui ont été contactées, sont pour la plupart, inféodées au niveau des milieux sylvico-urbain.

e. Mammifères

Concernant la Mammalofaune présente sur le site, plusieurs individus de Chevreuils et de Lièvres ont été observés au niveau des parcelles du projet. Des taupinières ont également pu être recensées sur le site, ainsi que des terriers de Blaireaux (au Nord-ouest de l'aire d'étude).

Tableau 8 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			
		PN	Berne	DH	Liste Rouge Nationale
Chevreuil européen	*Capreolus capreolus*	Art 1	An. III	/	LC
Taupe d'Europe	*Talpa europaea*	/	/	/	LC

Légende :
- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 23 avril 2007 et arrêté du 26 juin 1987
Art 1 : Gibier chassable
- Berne : Convention de Berne
An. III : Exploitations réglementée
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2012)
- LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)
- NT : Quasi-menacé

Aucune de ces 2 espèces de mammifères ne possède de statut de protection. Le Chevreuil est simplement soumis à une chasse règlementée.

A noter que le terrain n'est pas classé comme réserve de chasse.

Les **Chiroptères** n'ont pas été prospectés spécifiquement lors des inventaires menés.

aquitaine environnement

S.A.F.S.O.

Cas par cas
Défrichement
Bas-Mauco (40)

Espèces patrimoniales

Avril 2018

6

Ech. 1/3 200

VIII. Conclusion

La plupart des habitats présents sur le secteur d'étude sont dégradés en raison de la gestion sylvicole menée sur la parcelle sylvicole. Seul le milieu 7 (boisements de feuillus) présente une protection communautaire couplée à un intérêt patrimonial sur le site (hors projet). En effet, ce milieu accueille des populations de reptiles d'intérêt patrimonial (Lézard des murailles) et de coléoptères (Grand Capricorne).

La présence potentielle d'une zone humide a pu être mise en évidence sur la zone d'étude **seulement sur les critères floristiques**. Nos investigations se sont basées sur les critères de la végétation au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 et tenant compte de la Note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides (non paru au journal officiel à ce jour) suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017 (n°386325). Cette zone humide potentielle est composée d'une Lande à Molinie favorable à l'accueil du Fadet des Laîches (non contacté à ce jour).

Concernant l'Entomofaune patrimoniale, l'habitat du Grand Capricorne ne sera pas impacté par le projet. Son habitat actuel jouxte le projet. Les boisements sur lesquels ce coléoptère a été contacté (Milieu 7) constituent une trame verte intéressante qui sera maintenu.

Au vu du caractère mésophile des terrains et de la proximité des différents habitats naturels, il existe une probabilité faible d'influence du projet sur les espèces patrimoniales présentes en limite extérieure du projet de lotissement. La dégradation éventuelle des paramètres physico-chimiques des eaux d'infiltrations pourrait impacter négativement ces espèces sans anticipation du maître d'ouvrage (voir « mesures d'accompagnement » ci-après).

Les Amphibiens du secteur se reproduisent au niveau des fossés à l'Ouest du projet. Ces derniers seront intégralement conservés.

Enfin, concernant les reptiles, le Lézard des murailles a été contacté en limite Nord-ouest du projet, au niveau d'un baradeau de Chênes, attribuant un enjeu écologique modéré à son habitat.

- **Mesures d'accompagnement**

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'accompagnement simple consiste à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux. Ainsi, **les impacts à court terme sur la faune seront réduits**.

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (terrassements, nivellements, *etc*) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire **entre Octobre et Février**.

Enfin, une mesure d'accompagnement consistera à conserver (en partie) et réaménager la lande à Molinie entre 2 lots, dans le Nord-ouest du projet de défrichement (*Cf.* Annexe).

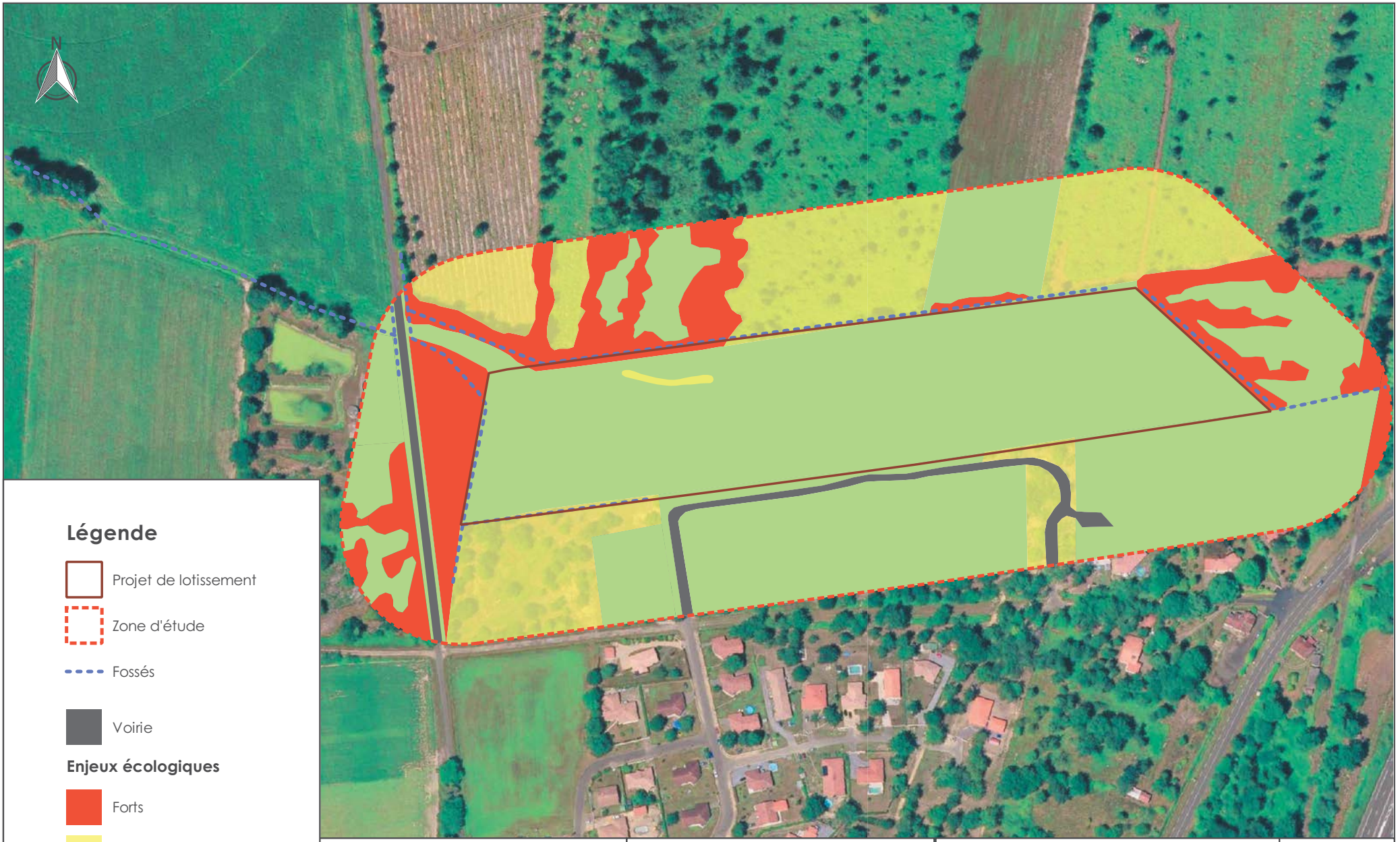

aquitaine environnement

S.A.F.S.O.

Cas par cas
Défrichement
Bas-Mauco (40)

Enjeux écologiques

Avril 2018

7

Ech. 1/3 200

IX. Calendrier des inventaires de terrain

Thématique	Date	Période	Expert	Météorologie
Avifaune	5 avril 2018	Aube 7h30 – 9h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Prospections à vue et points d'écoute
Flore	5 avril 2018	Matinée 9h – 11h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique
Coléoptères saproxyliques	5 avril 2018	Fin de matinée 11h – 12h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus présents
Mammifères (hors chiroptères)	5 avril 2018	Après-midi 13h – 17h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Recherche de traces et de laissés
Reptiles	5 avril 2018	Après-midi 13h – 17h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris…

Tableau 9 : Inventaires réalisés sur le site

ANNEXE

Plan du projet

SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER SUD-OUEST

91 chemin de Péchic
40160 PARENTIS-EN-BORN

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Suite au courriel du 09/05/2017 de la DREAL Nouvelle Aquitaine

Réf. dossier : 2018-6543_HG_incomplet

Affaire suivie par : Hélène GRAND (DREAL)

Auteur : Loïc FASAN

Date: 15/05/2018

Complément d'information

Suite au courriel du 9 mai 2018 de Mme Jamila TKOUB (DREAL Nouvelle-Aquitaine), un certain nombre d'informations est à apporter en complément de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact :

Après examen de votre demande, il s'avère que les rubriques du formulaire CERFA cochées ci-dessous nécessitent des compléments pour l'instruction de votre demande :

☐	1 – Intitulé du projet
☐	2 – Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire
☐	3 – Catégorie(s) applicable(s)
☒	4 – Caractéristiques générales du projet (nature du projet, objectifs, procédures d'autorisation, localisation, composantes…) Veuillez présenter les orientations d'aménagement et de programmation du Plan Local d'Urbanisme du secteur que vous citez au point 7.
☒	5 – Sensibilité environnementale de la zone d'implantation Veuillez joindre une carte qui superpose le plan du projet et la synthèse des enjeux écologiques notamment les habitats favorables au Fadet des Laîches et habitats des coléoptères saproxyliques patrimoniaux.
☒	6 – Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction…) Veuillez préciser les surfaces des habitats précités impactés par le projet et la surface de la mesure de « réaménagement de lande à Molinie entre 2 lots citée en point 6.4. Veuillez indiquer si le site du projet est directement concerné par les risques cités en partie 6.1. Si oui, précisez l'aléa et leur prise en compte dans le projet.
☐	7 – Auto-évaluation (facultatif)
☐	8 – Annexes obligatoires
☐	9 - Engagement et signature

Source : Extrait du courrier du 09/05/2018 de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Pour une meilleure compréhension du présent dossier, les réponses aux questions de la DREAL sont présentées dans l'ordre de la demande.

4. ORIENTATION D'AMENAGMENT ET DE PROGRAMMATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BAS-MAUCO

L'extension Nord du Bourg

Les premiers travaux engagés dans le cadre du PLU ont incité les élus à définir des orientations d'aménagement leur permettant de poursuite la réalisation du Village de façon cohérente.

L'enjeu plus précis était d'organiser les extensions urbaines sur des parcelles au Nord du centre-bourg que la Commune avait acquises. Un schéma d'aménagement avait alors été défini en collaboration avec le CAUE des Landes et décliné en trois planches

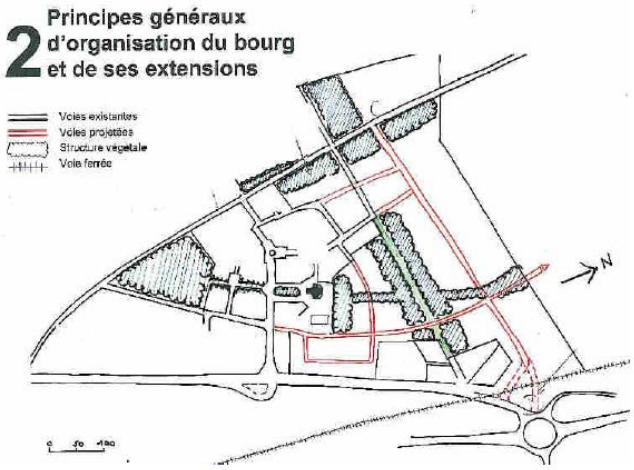

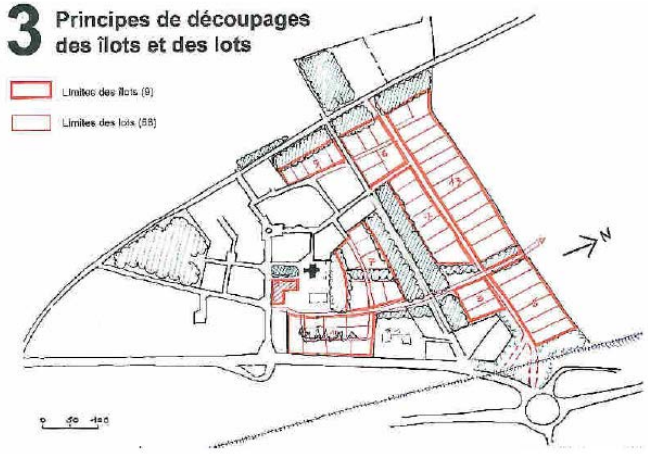

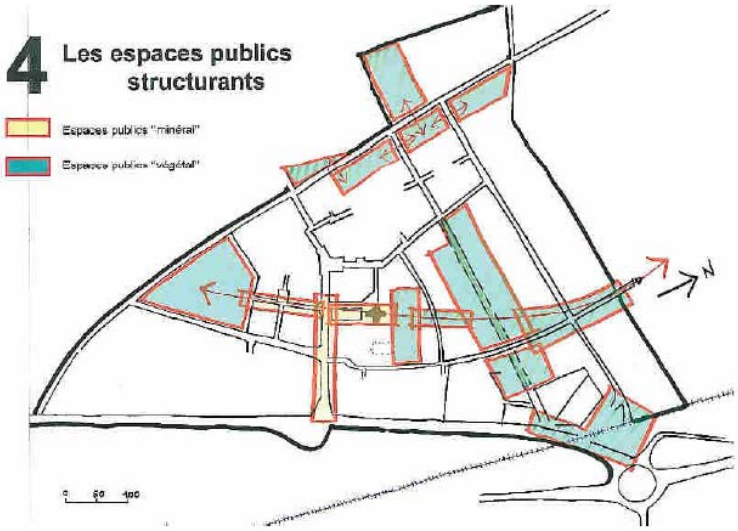

Organisation de l'extension urbaine

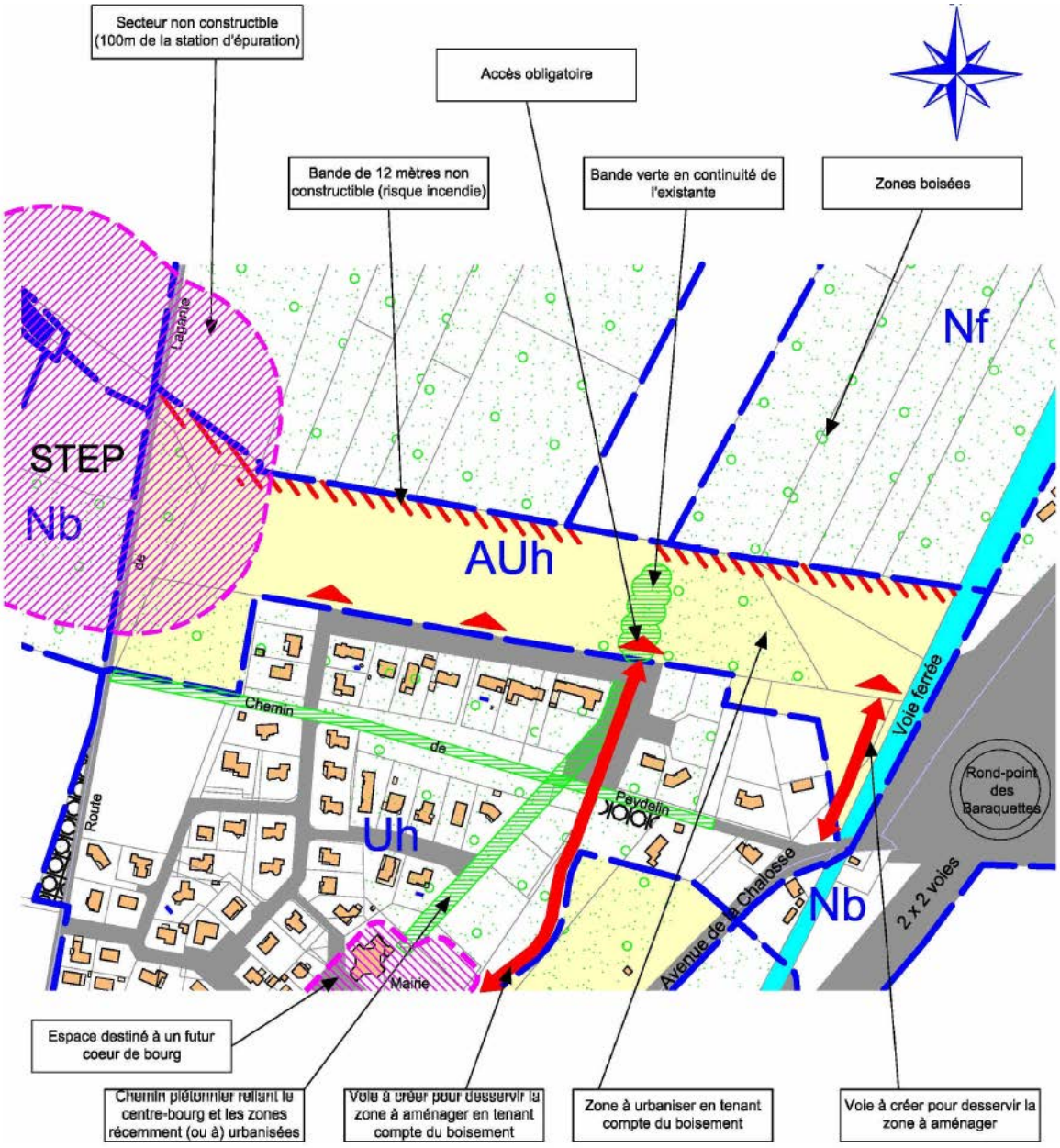

5. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION

La cartographie suivante superpose le plan de projet et la synthèse des enjeux écologiques (notamment les habitats favorables au Fadet des laîches et aux Coléoptères patrimoniaux).

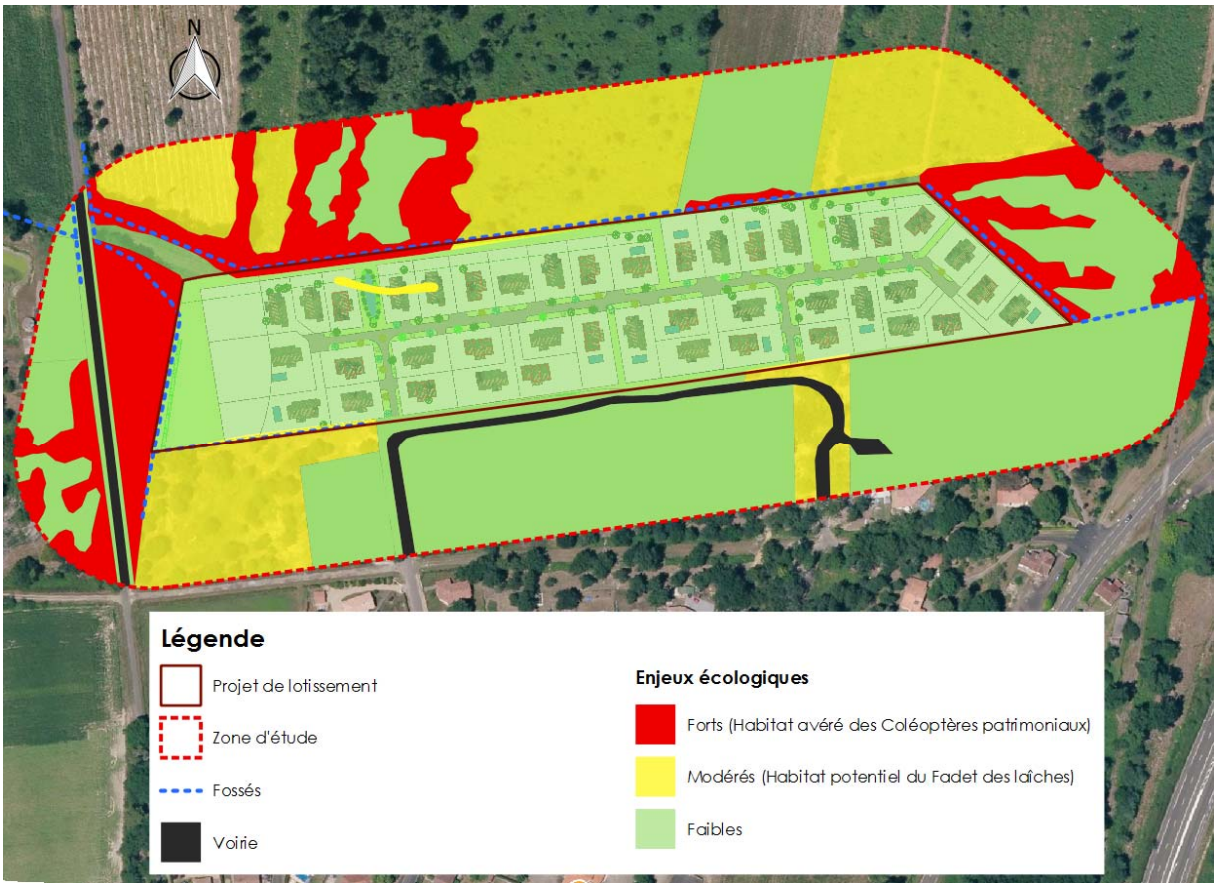

L'intégralité des habitats favorables aux Coléoptères saproxyliques patrimoniaux sera conservée.

La lande à Molinie bleue potentiellement favorable au Fadet des laîches sera conservée (en partie) et réaménagée entre 2 lots.

6. CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE

Le tableau suivant expose les différentes surfaces demandées :

Habitat	Surface dans le périmètre d'étude	Surface impactée par le projet	Surface réaménagée
Habitats des Coléoptères patrimoniaux (Chênaie)	2,8779 ha	0 ha	0 ha
Habitats du Fadet des laîches (Landes à Molinie, fruticée,…)	2,0292 ha	0,0193 ha (0,95 %)	0,0230 ha

Concernant les risques cités en partie 6.1, le projet est directement concerné par :

- L'aléa « **feu de forêt** », un retrait de 12 m par rapport à la limite cadastrale Nord sera inconstructible lorsque le terrain jouxtant le projet est composé de résineux,
- Le **risque sismique** de niveau 2, les futures habitations respecteront les normes de construction, notamment au niveau des fondations et respecteront les prescriptions des études géotechniques réalisées.
- L'aléa « **retrait-gonflement des sols argileux** » considéré comme faible au niveau du projet. Les futures habitations respecteront les normes de construction, notamment au niveau des fondations et respecteront les prescriptions des études géotechniques réalisées.
- Les **phénomènes liés à l'atmosphère**.